



COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2026/03/26-02 Du conseil municipal du 26 mars 2026

Date de convocation : 20 mars 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 7 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260326-DEL26-03-26-02-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception en préfecture : 13/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, ETIENNE David, Mesdames, GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, MALERBA Lydie, YBERT Sandra, THIEBAUT Marie-Line, ESNOUF Dominique.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame Ludivine LECONTE qui donne pouvoir à Madame Muriel LERAUX

Absent(s) : non excusés :

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 14	Absents : 1	Procurations : 1
Votants : 15		

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 20 mars 2026 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Rodolphe JARDIN, Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le contenu du procès-verbal.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le secrétaire de séance
Julien CHATELLIER

Le Maire
Rodolphe JARDIN

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 13 AVR. 2026

Publication sur le site internet le 13 AVR. 2026